



Délibération
CADRE DE VIE/BP

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20210401-2021_43ATLAS-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021

2021 – 43. LANCEMENT DES ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE SAINTAISE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 31

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

CATROU Rémy à BETIZEAU Florence, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte.

Absentes excusées : 2

GUENON Delphine, VIOLLET Céline.

Secrétaire de séance : CHANTOURY Laurent

Date de la convocation : 26 mars 2021

Date d'affichage : 12 AVR. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'urgence à sauvegarder la biodiversité planétaire et locale,

Considérant la stratégie de transition écologique à décliner sur le territoire,

Considérant l'action nationale de l'Office Français de la Biodiversité et son appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale »,

Considérant l'attachement des Saintais à leur patrimoine de nature, véritable art de vivre à la Saintaise,

Considérant que dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, la ville de Saintes entend mettre tout en œuvre pour permettre la protection de la biodiversité existant sur son territoire,



Considérant que la Ville de Saintes ambitionne de développer un projet empreint d'une approche plus résiliente qui permette de décliner des actions conciliant « usage, paysage et biodiversité », véritable socio-écosystème,

Considérant que la Ville de Saintes, consciente de la richesse écologique de son territoire, est engagée sur un certain nombre d'initiatives environnementales visant d'une part à protéger et valoriser son patrimoine naturel et, d'autre part, à renforcer une démarche participative auprès de ses administrés,

Considérant que la ville, pour proposer un développement harmonieux et durable qui réponde à ses vulnérabilités (densification, artificialisation, risque d'inondations, fragmentation, érosion de la biodiversité..), se heurte parfois dans l'analyse territoriale à des déficits de vision globale et à une carence indéniable d'inventaires naturalistes et de monitoring des suivis écologiques,

Considérant que dans ce sens, l'Atlas de la Biodiversité Communale apparaît comme l'outil idéal permettant d'agrèger les données et centraliser les connaissances,

Considérant que l'ABC ainsi mis en œuvre a vocation à alimenter la création d'un plan biodiversité qui s'articulera autour des 4 axes stratégiques que sont :

- la connaissance de son territoire ;
- l'éco-citoyenneté ;
- l'aménagement et la gestion respectueuse ;
- la recherche, l'expérimentation et le développement.

Considérant que l'ABC est à la fois le point de départ et l'étape indispensable à l'instauration d'un baromètre de l'évolution des espèces et des milieux,

Considérant que cet outil, indicateur des tendances, permettra une évaluation fonctionnelle des mesures de gestion et un retour visuel et rapide sur l'investissement fourni tant par les acteurs institutionnels que par les citoyens et organismes engagés dans cette démarche participative,

Considérant que cet outil stratégique de l'action locale offre, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné,

Considérant que l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports ou annexes, relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent,



Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 18 mars 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- De valider le principe de lancement du projet « Atlas de la Biodiversité » auprès de l'Office Français de la Biodiversité,
- D'autoriser la collectivité à percevoir la subvention liée à ce projet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,




Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

APPEL A PROJETS ABC 2021

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM	VILLE DE SAINTES
ADRESSE DU SIEGE	Hôtel de ville - Square Louis Maudet B.P.20319
CODE POSTAL	17107
COMMUNE	SAINTES
N°SIRET DE LA COMMUNE	211 704 150 00351
CODE INSEE DE LA COMMUNE (N° NC RIDET POUR LA NOUVELLE-CALEDONIE ET N° TAHITI POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE)	17415
REPRESENTANT LEGAL	
NOM ET PRENOM	Par délégation du Maire : Mme TOUSSAINT Charlotte
FONCTION	7 ^{ème} Adjointe en charge de la transition écologique et du cadre de vie
TELEPHONE	05 46 92 34 45
COURRIEL	c.toussaint@ville-saintes.fr
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM ET PRENOM	M. POTEAU Benjamin
FONCTION	Directeur du cadre de vie
TELEPHONE	07 87 08 98 23
COURRIEL	b.poteau@ville-saintes.fr

IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET

TITRE	Atlas de la biodiversité communale de SAINTES
CONTEXTE	<p>Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, la ville de Saintes entend mettre tout en œuvre pour permettre la conservation, la protection et l'animation des sites de nature. Sur ce mandat la ville ambitionne de développer un projet empreint d'une approche plus écologique qui permette de décliner des actions conciliant « usage, paysage et biodiversité », ces items soulignant une approche de la notion de socio-écosystème propre à la ville¹.</p> <p>Consciente de la richesse écologique de son territoire et des menaces qui pèsent sur celui-ci, la commune est d'ores-et-déjà engagée dans un certain nombre d'initiatives environnementales visant d'une part à protéger et valoriser son patrimoine de nature, et d'autre part à renforcer une démarche participative auprès de ses administrés pour un sens partagé.</p>
OBJECTIFS	<p>La ville de Saintes, pour proposer un développement harmonieux et durable qui réponde à ses vulnérabilités (densification, artificialisation, risque inondation, fragmentation, érosion de la biodiversité..), se heurte parfois dans l'analyse territoriale à des déficits de vision globale et à une carence indéniable d'inventaires naturalistes et de monitoring des suivis écologiques.</p> <p>En ce sens, l'Atlas de la Biodiversité Communale est apparu comme l'outil idéal permettant d'agréger les données et centraliser les connaissances. En outre, il permettra à la collectivité de placer la biodiversité au cœur de la réflexion pour chaque projet exécuté.</p>
DUREE DE MISE EN ŒUVRE	24 mois (du 15/06/2021 au 15/06/2023)
COUT COMPLET PREVISIONNEL	50 148,19 €
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	39 290,00 €
AIDE DEMANDEE	31 432,00 € soit 80 % des dépenses éligibles
PERSONNELS MOBILISES	Personnels mobilisés sur le projet : 0.12 ETP et 0.12 ETPT Personnels nouvellement recrutés spécifiquement sur le projet : 0 ETP et 0 ETPT
ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET	Mme Charlotte TOUSSAINT – 7 ^{ème} Adjointe en charge de la transition écologique et du cadre de vie M. Benjamin POTEAU – Directeur du cadre de vie
AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE	M. Emmanuel MALARET – Gestionnaire des espaces naturels
AUTRE(S) PARTENAIRE(S)	

¹ « un système interactif entre deux ensembles constitués par un (ou des) sociosystèmes(s) et un (ou des) écosystèmes(s) naturel(s) et/ou artificialisé(s) s'inscrivant dans un espace géographique donné et évoluant dans le temps » (Lévêque et al. 2003)

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

1. Cadrage

1.1 Contexte territorial, une ville, un fleuve...

Située à 35 km du littoral, sous-préfecture de la Charente-Maritime, la ville de Saintes compte plus de 25 000 habitants en 2015 et reste le deuxième pôle d'emploi du département faisant d'elle le centre de sa communauté d'agglomération et du territoire du ScoT. Sa proximité avec Bordeaux et La Rochelle lui confère une position stratégique au sein du territoire régional. Saintes connaît un développement démographique, économique et résidentiel depuis plusieurs décennies engendrant un fort taux d'artificialisation (plus de 50 hectares entre 2009 et 2019, soit 1.11% de la surface communale). Paradoxalement, le déploiement d'un fort système agro-industriel aux portes de la ville entraîne un retour en force des espèces dans les friches et délaissés du milieu urbain, transformant ces tiers-lieux en précieux refuges de biodiversité.

1.1.1 Ses grandes caractéristiques paysagères

La topographie de la ville est déterminée par la Charente formant un plateau calcaire. Différents paysages sont visibles de part et d'autre du fleuve : un paysage vallonné à l'Ouest sous forme de buttes, et des plaines alluviales inondables à l'Est d'une très forte richesse faunistique et floristique. La ville de Saintes a la particularité d'être composée à 67% de terres agricoles et naturelles, à 5% de forêts et à 24% d'espaces bâtis et urbanisés. Les terres agricoles et naturelles représentent 2501 hectares du territoire communal. Plusieurs régimes de protection sont en vigueur afin de préserver ce patrimoine naturel et les espèces menacées. Ils servent aussi à assurer une continuité verte dans le cadre de la trame verte et bleue (TVB) afin de constituer un réseau écologique d'importance à l'échelle du territoire de la Saintonge. Le paysage naturel typique de la ville est celui des grandes plaines humides bordant le fleuve de la Charente.

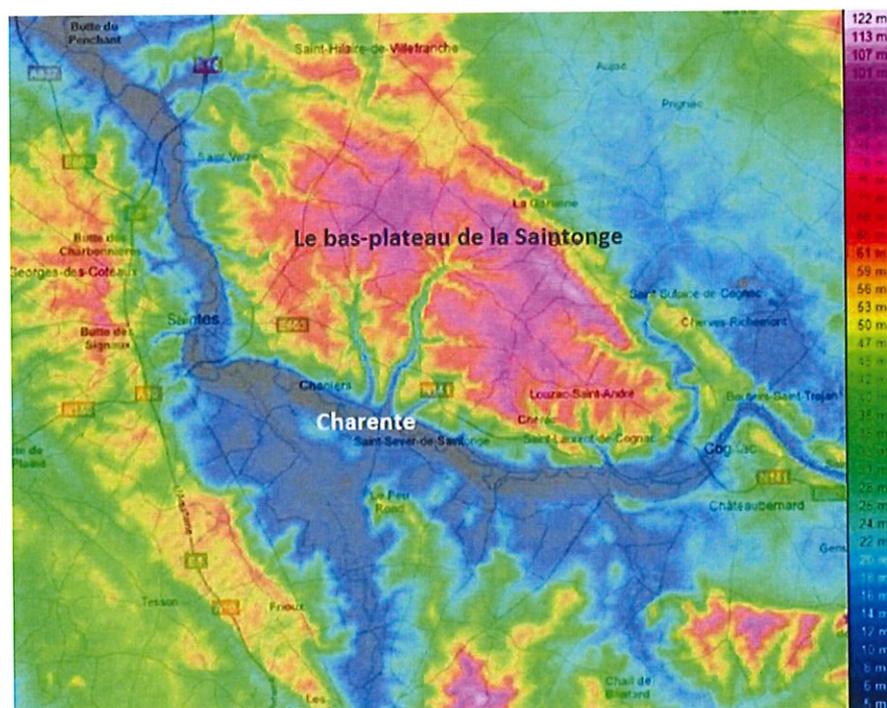


Figure 1 - Les différents paysages du territoire - PLU

1.1.2 Les protections à l'échelle nationale

> Natura 2000

La très grande richesse biologique de la vallée lui a valu sa reconnaissance et son classement en **site Natura 2000** à la fois au titre de la directive Habitats (**ZSC**) et Oiseaux (**ZPS**). Ces deux classements ont valeur réglementaire en droit français. La zone Natura 2000 présente sur Saintes englobe un territoire régional majeur autour de la Charente et de la Seugne sur plus de 7 000 hectares.

> Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF de la commune de Saintes se superposent en partie à la zone Natura 2000. La ZNIEFF de type I (grand intérêt) : prairie de la Palu, prairie du Maine, la PREE prairie de Courbiac, quai des Roches, val de la Charente entre saintes et Beillant, vallon de l'Escambouille. La ZNIEFF de type II (ensemble peu modifié) : vallée de la Charente moyenne et Seugne.

> L'Espace Naturel Sensible de La Palu (ENS)

Le site de la « Palu » est un site naturel unique de 125 hectares d'une valeur patrimoniale remarquable. Celui-ci présente un intérêt pour la préservation de la biodiversité et est une véritable opportunité d'éducation des publics à l'environnement. À la fin de l'année 2020, la ville de Saintes a saisi l'opportunité de se positionner officiellement comme « **Pilote** » du dispositif Espaces Naturels Sensibles sur sollicitation du Département. Les initiatives et le programme d'actions établi dans le cadre de la gestion de l'ENS n'est pas pris en compte dans la présente démarche d'Atlas de Biodiversité Communale ; néanmoins l'énergie technique et politique déployée sur ce site a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire de la ville.

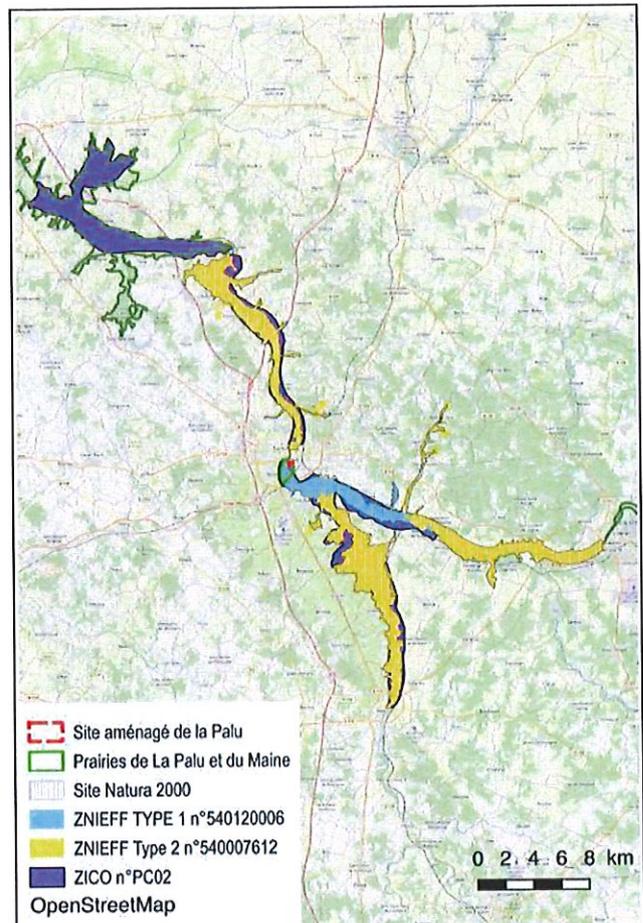


Figure 2 - Les différentes protections environnementales du territoire.

1.1.3 Les documents réglementaires communaux

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saintes est en vigueur depuis 2013. Le PADD reprend les orientations du SCoT dans le domaine de l'économie et du cadre de vie mais il met également au premier plan l'environnement et le développement durable avec l'affirmation de la trame verte et bleue (TVB) et l'adaptation du bâti aux nouveaux modèles durables. Le Plan Local d'Urbanisme vient également en complément des documents patrimoniaux avec des zonages de « transition » entre ces zones sensibles, les zones de renouvellement urbain et les zones à urbaniser.

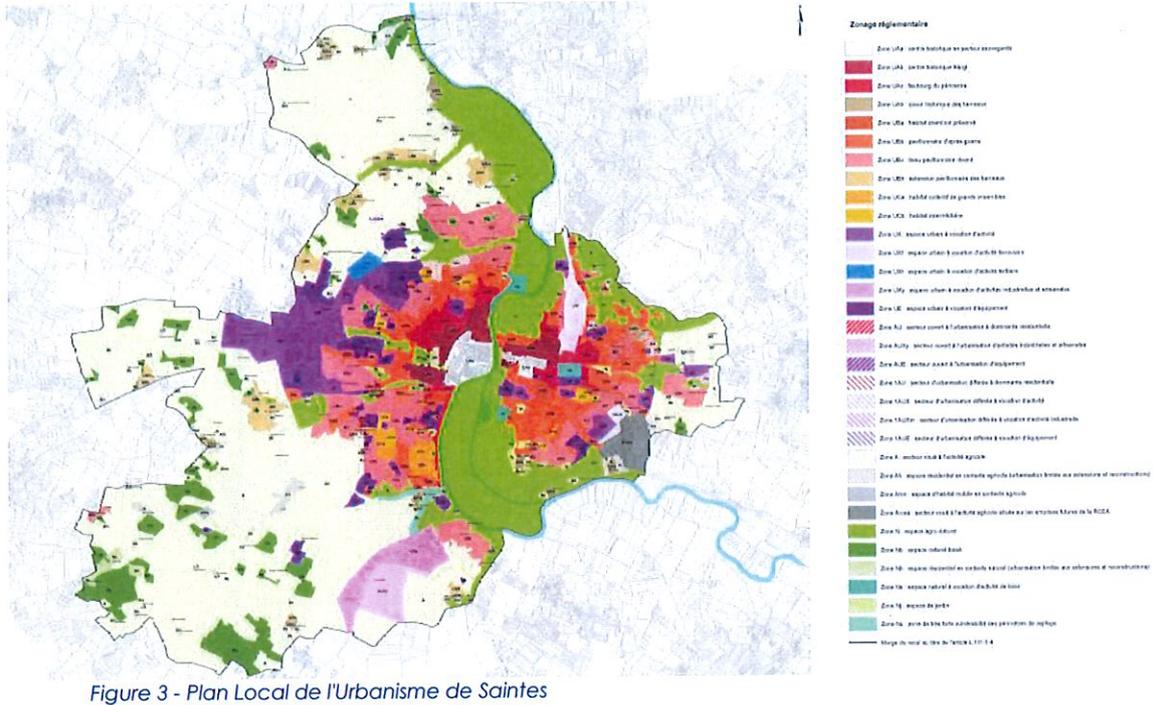


Figure 3 - Plan Local de l'Urbanisme de Saintes

1.1.4 Des objectifs assumés...

La ville de Saintes est à ce jour engagée dans un certain nombre d'actions environnementales visant d'une part à protéger et valoriser la biodiversité de son territoire et, d'autre part, à renforcer une démarche participative auprès de ses administrés.

Malgré tout, en dehors du périmètre de l'ENS qui bénéficie quant à lui de son propre programme, l'ensemble des initiatives se heurte à un manque de vision globale et à une carence indéniable d'inventaires naturalistes et par conséquent de monitoring des suivis écologiques. En ce sens, l'Atlas de la Biodiversité Communale est l'outil idéal permettant d'agrégier les données et centraliser les connaissances.

L'ABC ainsi mis en œuvre a vocation à alimenter la création d'un **plan biodiversité** qui s'articulera autour de 4 axes stratégiques :

1. Connaître la biodiversité par la création d'un observatoire naturaliste ;
2. renforcer le lien entre les espaces de nature et les habitants grâce à l'instauration d'initiatives éco-citoyennes (permis de végétaliser sur domaine public, chantiers participatifs...);
3. définir de nouveaux modes opératoires dans toutes les opérations d'aménagements et de gestion ;
4. établir un plan de recherche sur la biodiversité urbaine et les enjeux environnementaux actuels en établissant des partenariats étroits avec les universités régionales.

En parallèle de cette vision prospective, la ville travaille au quotidien à la mise en place d'actions environnementales à court terme telles que la création d'espaces refuges pour la biodiversité, l'implantation de refuges LPO, la mise en place d'un « plan mares » en partenariat avec les BTSa gestion et maîtrise de l'eau de l'Agrocampus de Saintonge, l'intégration de la plus-value biodiversité sur tous les projets d'aménagements de requalification, le broyage de graines de prairies locales destinées à la renaturation des sites dégradés en partenariat avec le CEN Nouvelle-Aquitaine, la mise en œuvre d'écopâturage en remplacement des fauches mécanisées...

Toutes ces initiatives, si louables soient-elles, nécessitent indéniablement un état des lieux et une évaluation des impacts générés. En ce sens, l'ABC est encore la parfaite réponse à la centralisation des connaissances et permettra de placer la biodiversité au cœur de la réflexion pour chaque projet exécuté.

Afin de mener à bien ce vaste programme, la ville de Saintes s'octroiera les services d'un prestataire familiarisé avec le protocole que nécessite la conduite d'un ABC.

1.1.5 Un engagement antérieur...

La commune est engagée dans une démarche environnementale depuis plus d'une décennie, notamment au travers d'une démarche d'abandon des produits phytosanitaires depuis 2008. Cette démarche a été récompensée par 4 fleurs au concours Villes & Villages Fleuris et 2 papillons au label Terre Saine.

Les actions les plus manifestes correspondent à :

- Création effective d'un conseil local de la transition écologique ;
- actions concrètes de végétalisation de trottoirs et de désimperméabilisation ;
- veille foncière menant à la conservation et l'extension des corridors écologiques ;
- état des lieux par inventaires naturalistes sur les zones de protection (ENS, ZNIEFF, Natura 2000) ;
- préservation du patrimoine génétique local des milieux prairiaux par brossage de graines (dispositif Pictagraine / CEN Nouvelle-Aquitaine) ;
- création paysagère et renaturation sur la base de semis issus de graines locales ;
- gestion de la ressource en eau et optimisation des opérations d'entretien par acclimatation de plantes méditerranéennes et plantes allélopatiques ;
- récupération des eaux traitées de la station d'épuration pour l'arrosage du golf municipal ;
- mise en place de fauches tardives sur les parcelles agricoles ;
- contrôle des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) notamment Jussie, Renouée du Japon, Buddleias davidii... ;
- lutte contre la pollution lumineuse par une limitation des temps d'éclairage et un changement des appareillages ;
- développement des dispositifs participatifs (Permis de végétaliser sur espace public, chantiers participatifs...)
- aide au développement des jardins familiaux et initiatives potagères (Incroyables Comestibles) ;
- plantation d'arbres fruitiers sur domaine public ;
- refuges LPO ;
- édition de dépliants pédagogiques relatifs à l'éducation à l'environnement.

Ces initiatives, qu'elles soient finalisées ou en cours de réalisation, servent de socles à une dynamique qui se renforce et s'accélère à l'orée d'une nouvelle mandature qui place les enjeux environnementaux au cœur de son programme. Un premier plan d'actions non-exhaustif, et toujours en construction, peut néanmoins s'esquisser dans les résolutions suivantes :

- Création actée d'une cellule environnement au sein de la direction du cadre de vie ;
- mise en œuvre d'un plan paysage et d'un plan biodiversité ;
- développement de bosquets et de forêts urbaines avec un objectif affiché de 3000 arbres

- plantés sous le mandat ;
- développement des actions d'écopâturage ;
- lancement de projets d'agriculture urbaine ;
- extension du périmètre initial de l'ENS ;
- création d'une Réserve Naturelle Régionale ;
- création d'une Maison de la Nature ;
- **généralisation des inventaires naturalistes, au-delà des zones de protection, sur l'ensemble des espaces de nature en ville avec une vocation de préservation et de valorisation de la biodiversité ordinaire ;**
- gestion des berges par génie végétal ;
- lancement effectif du plan mares initié en début d'année 2021 ;
- apports d'une plus-value environnementale sur tous les projets nouveaux d'aménagements paysagers ;
- structuration de l'offre pédagogique sur l'ensemble des espaces de nature en ville (sentiers d'interprétation, édition de documents, charte graphique dédiée, animations...) ;
- programmation d'aménagement d'infrastructures pour la faune sauvage (corridors sous les ouvrages d'art, abris, tas de bois, nichoirs...)

Au niveau administratif, et particulièrement dans les documents d'urbanisme opposables, un certain nombre d'éléments ont été valorisés lors de la révision du PLU :

- Délimitation de la Trame Verte et Bleue ;
- orientations d'aménagement et de programmation spécifique à la biodiversité et la nature en ville ;
- protection de la ressource en eau potable ;
- espaces Boisés Classés
- protocole de récupération des biens sans maître ;
- prescriptions paysagères dans le cadre de l'instruction des permis de construire ;
- préconisations de plantations selon une liste d'espèces annexées ;
- protection des zones humides dans le cadre du SAGE...

1.2 Description du projet

1.2.1 État des lieux des données existantes et diagnostic des potentiels écologiques

De par la richesse naturelle des bords de Charente et l'empilement des zones à enjeux naturalistes sur le territoire de la commune, de nombreuses investigations ont déjà eu lieu soit dans le cas de périmètres de protection soit lors d'éventuelles études d'incidences. Pour autant, il devient délicat d'identifier les manquements taxonomiques et l'état des populations au regard de l'ancienneté de certains rapports et de l'évolution des milieux constatés. Par ailleurs, il y a une réelle carence des connaissances en dehors des sites protégés.

En conséquence, l'ABC aura vocation à débiter par un état des lieux des données existantes et de leur éventuelle péremption. Ce travail de synthèse apparaît comme un préalable indispensable à l'orientation future des investigations. Il s'appuiera sur les bases de données régionales et nationales mais nécessitera également une importante recherche bibliographique auprès des acteurs et organismes naturalistes du département associé à des temps de confrontation de terrain.

De plus, cette première étape s'attachera à définir spatialement les potentiels écologiques et leurs caractéristiques intrinsèques. En corrélant ainsi les habitats identifiés, les lacunes recensées et la Trame Verte et Bleue définie dans le PLU, une première vision prospective apparaîtra et permettra d'optimiser les diagnostics et inventaires suivants.

Cet état initial sera compilé dans un premier rapport qui associera les inventaires existants et leurs

différentes sources à des données cartographiques de synthèse. Ces dernières devront faire ressortir des niveaux d'investigations permettant ainsi de positionner l'outil ABC dans un rôle stratégique en insistant particulièrement sur la notion de réseaux écologiques.

1.2.2 Inventaires complémentaires et cartographie des habitats

Sur la base du premier rapport, les nouveaux inventaires faunistiques et floristiques pourront s'engager. Ils seront menés prioritairement dans les zones encore peu investies et présentant un intérêt écologique au regard de l'état des lieux précédent.

Ces inventaires seront menés selon un protocole minimal de niveau 3 validé par le guide du MNHN et s'appuieront sur le guide ABC 2014 édité par les services de l'État.

Selon une première analyse préliminaire, les groupes taxonomiques suivants seront étudiés :

- Avifaune
- Mammifères (dont chiroptères)
- Herpétofaune
- Entomofaune (dont a minima Lépidoptères et Odonates, Coléoptères ciblés sur espèces protégés)
- Flore (dont espèces exotiques envahissantes)

Une attention particulière sera portée à l'identification et l'évolution des « espèces parapluie » ; ces cibles naturalistes seront précisées en fonction des enjeux de territoire et à l'éclairage du premier rapport. Selon les résultats de l'état des lieux et au gré des investigations de terrain, d'autres taxons pourront également être relevés le cas échéant et selon les opportunités.

À terme, et au-delà des indicateurs globaux décrivant la richesse spécifique du territoire, les inventaires et les documents graphiques associés apporteront des précisions sur l'état de conservation et le statut des différentes espèces suivies et particulièrement sur les quatre facteurs impactant les espèces : l'aire de répartition, l'état de la population, l'état de l'habitat et les perspectives futures d'évolution.

Le terme de cette seconde étape fera l'objet d'un rapport qui constituera le diagnostic écologique du territoire. Il sera bien entendu composé des inventaires mais il identifiera également les enjeux et leur hiérarchisation.

1.2.3 Préconisations de gestion

Afin d'alimenter le plan biodiversité mentionné dans la contextualisation du présent document, et de manière à ne pas cantonner l'ABC dans un rôle unique de listing d'espèces et d'habitats, il est essentiel d'aboutir à la mise en œuvre d'orientations de gestion, définies par milieu.

Il ne s'agit pas pour autant, à ce stade, d'obtenir un réel plan de gestion à l'échelle de la commune mais de disposer malgré tout de modes opératoires efficaces dans la gestion des différents milieux inventoriés, permettant ainsi de cautionner scientifiquement d'éventuelles interventions d'entretien propices au maintien et au développement de la biodiversité.

1.2.4 Une promotion du dispositif et une dimension éco-citoyenne...

Le dispositif a pour ambition de créer un réseau citoyen pour la connaissance, la valorisation et la préservation de la biodiversité. La collectivité s'appuiera sur des acteurs associatifs naturalistes afin de mobiliser les énergies du territoire (LPO, Nature Environnement 17...)

En complément des inventaires menés par le prestataire, des dispositifs de sciences participatives seront engagés comme SPIPOLL, Vigie-Nature, Sauvage de ma rue... Cette dimension éco-citoyenne sera également promue et relayée via une convention de partenariat signée avec l'Agrocampus de

Saintonge, établissement d'enseignement agricole présent et actif sur le territoire de la ville, ainsi qu'avec le centre social Belle Rive. Par ailleurs, il est prévu l'organisation de chantiers participatifs et d'animations nature tout public, encadrés par des experts naturalistes du territoire. De la même manière, dans le cadre de la structuration en cours de la direction du cadre de vie, un poste dédié à l'éco-citoyenneté est acté ; cela permettra un relais concret tant auprès de la population que des écoles. Le levier que représente le permis de végétaliser, n'attend que cette nouvelle dynamique pour devenir le « permis de naturer ».

Grâce à la création du Conseil de Transition Écologique, la ville de Saintes a d'ores-et-déjà engagé un protocole de communication dédié aux actions environnementales se traduisant notamment par l'instauration d'une charte graphique spécifique et une animation et un suivi rigoureux des réseaux sociaux. Cela constituera le canal de communication principal auquel seront associées des productions plus conventionnelles (flyers, presse, journal communal, marqueurs de rues...)

1.2.5 Publication des données

L'ensemble des inventaires, des données saisies, des rapports et pièces graphiques sera transmis aux partenaires et mis à disposition des institutions afin d'alimenter leurs banques de données. Les documents seront placés sous licence Etalab afin de garantir les droits de réutilisation libre et seront en consultation sur le site <http://abc.naturefrance.fr>

Enfin, la totalité des données naturalistes sera transmise au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Durée de l'étude : 24 mois à compter de la notification

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Action N°1 Lancement opérationnel du projet	Création du comité de pilotage et du comité technique Avis d'appel public à concurrence et sélection du prestataire	06/2021	08/2021
Action N°2 État des lieux et potentiels écologiques	Compilation des données existantes, mesure des lacunes et manquements, analyse des trames et des milieux, stratégies de déploiement...	09/2021	02/2022
Action N°3 Inventaires complémentaires et expertise de terrain	Définition des protocoles selon les groupes taxonomiques Investigations de terrain et réalisation des inventaires et des cartographies	02/2022	01/2023
Action N°4 Formalisation des inventaires et du diagnostic écologique	Organisation et rendu des inventaires Formulation des indicateurs selon l'aire de répartition, l'état des populations, l'état de l'habitat et les perspectives d'évolution Rendu du diagnostic écologique comprenant les rapports et les cartographies de synthèse	01/2023	04/2023
Action N°5 Préconisations de gestion par	Réalisation des fiches de gestion par milieux, y compris milieux de substitution, comprenant les mesures d'entretien et les résultats attendus	04/2023	05/2023

milieux identifiés			
Action N°6 Développement des actions citoyennes, communication et sciences participatives	Tout au long du programme Mise en animation du programme ABC associant la communication, les initiatives éco-citoyennes, la sensibilisation des agents, les sciences participatives...	09/2021	06/2023
Action N°7 Rendu final de l'étude	Rendu de tous les rapports et cartographies Versement sur l'ensemble des plateformes partenaires et mise en libre accès des données naturalistes	05/2023	06/2023

3. Perspectives de l'action

Dans le cadre de l'évolution du Conseil de Transition Écologique, la direction du cadre de vie de la ville de Saintes inscrira chaque année au budget de fonctionnement une ligne relative aux inventaires naturalistes. L'objectif, en planifiant des « repasses » régulières sur la base de l'étude portée par l'ABC, est de disposer d'un véritable baromètre de l'évolution des groupes d'espèces et, en favorisant les espèces bio-indicatrices, un monitoring des différents milieux selon la typologie identifiée dans le diagnostic écologique.

La création de ce baromètre permettra une évaluation fonctionnelle des mesures de gestion et un retour visuel et rapide sur l'investissement fourni tant par l'équipe municipale que par les citoyens et organismes engagés dans la démarche participative.

Voici ci-dessous un exemple de baromètre de biodiversité :

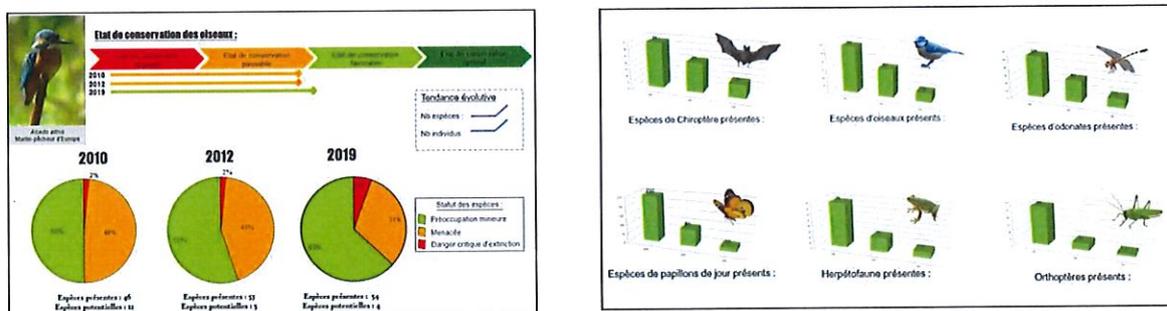


Figure 4 – Exemple de baromètre de biodiversité de la ville de Lille

De plus, l'ABC a vocation à initier et conforter la structuration du plan biodiversité, particulièrement sur les quatre axes déjà développés en début de document.

L'un des vecteurs de valorisation de la démarche, a posteriori de sa réalisation, et particulièrement pour le portage politique de cette initiative, peut faire sens dans le maintien et/ou l'obtention de labels reconnus. À ce titre, la ville de Saintes a candidaté récemment au label « Capitale de la Biodiversité » auprès de l'OFB. Elle valorise ainsi dans différents canaux d'objet et de sensibilité différente, une expérience d'un projet urbain plus respectueux de la biodiversité.

4. Gouvernance

L'ensemble du projet ABC, tout comme le plan biodiversité sous le mandat, sera piloté par la direction

du cadre de vie. C'est elle qui encadrera le prestataire, organisera les rencontres et définira les priorités éventuelles. Le portage politique sera assuré par la 7^{ème} adjointe du maire, élue à la transition écologique et au cadre de vie.

Un **comité de pilotage** sera créé et constitué des instances politiques, des financeurs et partenaires. Il se réunira à chaque grande phase de validation et présentation des rapports.

Plus proche du terrain, le **comité technique** assurera un volet opérationnel ; il fera le lien entre les différentes expertises et sera garant du calendrier et du budget. Le comité technique sera composé d'experts du territoire et de référents du projet mais également des directions de plusieurs services de la ville et notamment le service communication. Il sera subdivisé en un comité restreint et enrichi le cas échéant par divers intervenants en fonction des besoins identifiés à l'avancement.

5. Impacts sur l'emploi local et sur l'économie locale

Au sein même de la ville de Saintes, le projet ABC participe de manière très concrète à la mise en œuvre de la démarche de transition écologique portée par l'équipe municipale. À ce titre, il est un jalon symbolique du projet de mandat et cautionne la réorganisation des agents et des compétences au sein de la direction. Cela aboutira au positionnement d'un ETP sur la thématique paysage et biodiversité et à la création d'un poste contractuel de chargé de mission transition écologique.

De manière plus globale, en utilisant le développement du site ENS par le biais de la pédagogie et de la médiation environnementale, la ville souhaite utiliser les prairies de La Palu (ENS + projet RNR) comme fer de lance à une politique globale de valorisation des espaces de nature en ville. En s'appuyant sur des partenariats identifiés tels que l'Office de tourisme intercommunal, le service patrimoine, la communauté d'agglomération..., la ville ambitionne de devenir une réelle destination verte en structurant l'offre de nature. Mise en réseau des sites, sentiers d'interprétation, livrets pédagogiques, livrets jeux, fiches d'approfondissement, découvertes numériques... sont autant d'outils ayant vocation à favoriser l'accueil des visiteurs et permettre d'ancrer la préservation de la biodiversité dans l'économie touristique du territoire.

Enfin, la qualification et quantification des services écosystémiques rendus par la biodiversité pourra être étudiée dans le cadre de l'axe 4 du plan biodiversité.

6. Résumé publiable du projet

Sous-préfecture de la Charente-Maritime, la ville de Saintes compte plus de 25 000 habitants en 2015 et reste le deuxième pôle d'emploi du département faisant d'elle le centre de sa communauté d'agglomération. Le paysage naturel qui caractérise le plus la cité est celui des grandes plaines humides bordant la Charente. Différents panoramas sont visibles de part et d'autre du fleuve : un paysage vallonné à l'Ouest sous forme de buttes, et des plaines alluviales inondables à l'Est d'une très forte richesse faunistique et floristique. Plusieurs régimes de protection sont en vigueur afin de préserver ce patrimoine naturel caractérisé par un nombre important d'espèces menacées.

Dans la cadre de sa stratégie de transition écologique, la ville de Saintes entend mettre tout en œuvre pour permettre la protection de la biodiversité. Sur ce mandat, elle ambitionne de développer un projet empreint d'une approche plus résiliente qui permette de décliner des actions conciliant « usage, paysage et biodiversité », véritable socio-écosystème.

Consciente de la richesse écologique de son territoire, la commune est engagée sur un certain nombre d'initiatives environnementales visant d'une part à protéger et valoriser son patrimoine de nature et, d'autre part, à renforcer une démarche participative auprès de ses administrés.

Malgré tout, la ville, pour proposer un développement harmonieux et durable qui réponde à ses vulnérabilités (densification, artificialisation, risque inondation, fragmentation, érosion de la

biodiversité..), se heurte parfois dans l'analyse territoriale à des déficits de vision globale et à une carence indéniable d'inventaires naturalistes et de monitoring des suivis écologiques. En ce sens, l'Atlas de la Biodiversité Communale est apparu comme l'outil idéal permettant d'agréger les données et centraliser les connaissances.

L'ABC ainsi mis en œuvre a vocation à alimenter la création d'un plan biodiversité qui s'articulera autour des 4 axes stratégiques que sont : la connaissance de son territoire ; l'éco-citoyenneté ; l'aménagement et la gestion respectueuse ; la recherche, l'expérimentation et le développement.

L'ABC est à la fois le point de départ et l'étape indispensable à l'instauration d'un baromètre de l'évolution des espèces et des milieux. Cet outil, indicateur des tendances, permettra une évaluation fonctionnelle des mesures de gestion et un retour visuel et rapide sur l'investissement fourni tant par les acteurs institutionnels que par les citoyens et organismes engagés dans cette démarche participative.

Notice d'aide au renseignement des rubriques

IDENTIFICATION DU PROJET

Contexte du projet : décrit le contexte politique, technique et/ou réglementaire du projet.

Exemple : dans le cadre de la révision du PLU, du SCOT...

Si l'action est une poursuite d'années antérieures, rappeler les résultats acquis.

Préciser ici si vous avez déjà effectué un ABC et en quoi le projet proposé aujourd'hui est complémentaire du projet précédent

Objectifs du projet : décrit les objectifs et finalités du projet.

Résumé du projet : décrit l'action et ses principales étapes.

Coût prévisionnel du projet : montant en euro de l'ensemble des dépenses liées au projet. Il doit être conforme à la fiche financière.

Aide demandée à l'OFB : montant en euro de la subvention demandée à l'OFB et %. Il doit être conforme à la fiche financière.

PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

1. Cadrage

Contexte et objectifs

Précise notamment :

- La description et les enjeux détaillés du territoire concerné par l'ABC
- Le cadre : les mesures prises antérieurement
- Les objectifs poursuivis par le projet d'ABC
- L'intérêt du projet
- Les bénéficiaires du programme (ex : élus du territoire, personnes à sensibiliser...)
- L'ensemble des acteurs impliqués dans sa réalisation
- Les leviers à mobiliser pour atteindre les objectifs (ex : communication prévue dans la réalisation du projet, opérations de mobilisation citoyenne...etc.)

Description du projet

Précise notamment :

- Les groupes taxonomiques étudiés
- Les milieux étudiés
- Les actions concrètes mises en place (dont cartographie)...

2. Jalons, étapes et calendrier

Décrit les différentes étapes / prestations nécessaires à la réalisation du projet et fournit le calendrier de réalisation en précisant les dates de début et de fin de la prestation ;

3. Perspectives de l'action

Indique les suites prévisionnelles qui pourront être données au projet d'ABC, notamment au regard du dispositif d'engagement [Territoires engagés pour la nature \(TEN\)](#).

4. Gouvernance de l'action

Identifie les comités de pilotage, de suivi, d'utilisateurs etc., mis en place (rôle et composition).

5. Impacts sur l'emploi local et sur l'économie locale

Identifie et inique les impacts en termes de soutien et de création d'emploi et plus largement de soutien à l'économie locale.

6. Résumé publiable du projet

Indique le résumé du projet qui aura vocation à être publié sur le [site web](#) dédié aux ABC si le projet donne lieu à un financement de l'OFB.

NB : La présente notice d'aide au renseignement des rubriques n'a pas vocation à intégrer la fiche projet, merci de bien vouloir la supprimer avant de renvoyer la fiche renseignée.